



REGIONS FRANCE

Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.

Comité Social et Économique

Le secrétaire

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE DU 26/05/2023

La réunion est présidée par Yvan HENAULT, DRH, assisté de Driss LAHMAMOUCI, de la Direction Prévention Santé Sécurité.

Compte Rendu CSE du mois d'avril 2023

Le compte-rendu du CSE du mois d'avril 2023 est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé qu'il peut être consulté sur le Portail Travaux.

1^{ère} Partie : LA VIE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

1. Informations économiques

Yvan HENAULT présente l'information économique.

PC à fin avril 2023	180 330 K€
Activité à fin avril 2023	101 044 K€ (dont 7 04 K€ de grands projets)

Répartition de l'activité à fin avril 2023 :

Centre-Ouest	18 560 K€
IDF	21 185 K€
Nord	6 571 K€
VSL France	10 062 K€
Sud-Ouest	7 465 K€
Grand Est	20 917 K€
Grands Travaux Terrassement	14 499 K€
Grands Projets	7 04 K€
Gestion des déblais	1 081 K€

2. Situation de l'emploi

a. Informations sur les effectifs et mouvements de personnel

Au 30/04/2023, l'entreprise Bouygues TP Régions France est composée de 640 collaborateurs. L'effectif se décompose comme suit : 266 Cadres, 134 ETAM et 240 Compagnons. Sur ces 640 collaborateurs, 598 sont en CDI et 42 en contrat en alternance.

La mixité Cadre est de 22,18 %

- 41,5 % des collaborateurs sont des Cadres
- 21 % des collaborateurs sont des ETAM
- 37,5 % des collaborateurs sont des Compagnons

La moyenne d'âge tous statuts confondus est de 40,7 ans.
L'ancienneté moyenne tous statuts confondus est de 12,3 ans.

En avril 2023, nous comptabilisons :

- 6 recrutements (4 cadres / 1 ETAM / 1 ouvrier)
- 5 départs (1 compagnon, 4 cadres) (3 démissions/ 1 mutation / 1 licenciement)

b. Consultation sur les prêts/emprunts de main d'œuvre

Le Comité Economique et Social est consulté pour les prêts et emprunts de main d'œuvre envisagés au sein de Bouygues TP Régions France. Les prêts et emprunts en cours sont généralement commentés. Les membres du CSE sont favorables à la mise en place de ces prêts et emprunts compte tenu de l'organisation de certains chantiers (chantiers GIE, Grand Paris...) et des besoins exprimés par ailleurs.

3. Point ASC

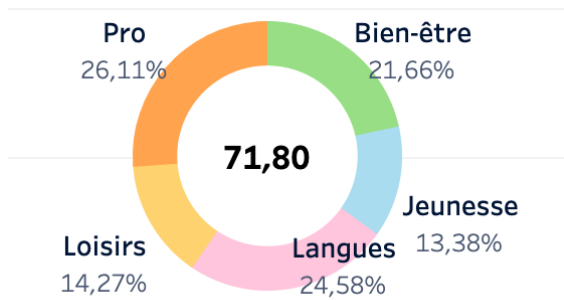
1) SKILLEOS

Retour après 1 mois d'utilisation de Skilleos :

- **249** sessions de formations effectuées
- **116** utilisateurs
- **72** heures de temps passées sur Skilleos
- **4,3/5** satisfaction de vos salariés

Répartition du catalogue (en % de temps passé sur Skilleos) :

Par univers



Top cours les plus populaires auprès de vos salariés et de leur famille

Langue des Signes Française pour les professionnels de la petite enfance
Cryptomonnaies & DeFi : investissement et bases du trading
Détecter les mensonges
Gérer son stress
Guitare : les Fondamentaux
Anglais (0-6 ans) - Niveau 1
Blender 3D : les Fondamentaux
Microsoft Power BI - les Fondamentaux
Espagnol - Express

2) Chèques vacances

- Les chèques vacances ont été envoyés : 212 commandes
- Les cartes vacances ont été créditées : 326 commandes

Comparatif des demandes par rapport à l'année dernière :

	2022	2023
Chèques vacances	205	212
Cartes vacances	293	326

4. Consultation relative aux demandes d'aménagements d'horaires

- Chantier Ecluse Sanson
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 2 compagnons
- ✓ Motif du recours : Travaux sous consignation d'écluse avec passage des navires dans l'écluse 2h avant la marée haute et 15 minutes après. Intégration de travaux complémentaires à réaliser entre le 25 février et le 14 juin 2023.
- ✓ Date de mise en place : 29 mai 2023
- ✓ Durée : 1 jour

- ✓ Horaires : Horaire variable autour de la marée basse : 1 poste de 8h entre 6h et 22h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier Ecluse Sanson

- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 2 compagnons

- ✓ Motif du recours : Travaux sous consignation d'écluse avec passage des navires dans l'écluse 2h avant marée haute et 15min après. Intégration de travaux complémentaires à réaliser entre le 25 février et le 14 juin 2023

- ✓ Date de mise en place : du 27 mai au 14 juin 2023

- ✓ Durée : 3 semaines

- ✓ Horaires : Horaire variable autour de la marée basse : 1 poste de 8h entre 6h et 22h du lundi au samedi

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier de Thionville

- ✓ Collaborateurs concernés : 5 Cadres / 2 ETAM / 10 compagnons

- ✓ Motif du recours : Cette demande de dérogation est motivée en raison des circonstances exceptionnelles de travail en zone SNCF pour le compte du SMITU sur le marché projet CITEZEN (BHNS) – Ouvrage de franchissement des voies SNCF à Thionville

- ✓ Date de mise en place : Semaine 25 de l'année 2023

- ✓ Horaires : 22h-6h pour les travaux de nuit

Durée de la nouvelle organisation : Complément à la demande annuelle pour 2023

- Travaux en 3 nuits par semaine, nuits du Vendredi/Samedi, Samedi/Dimanche et Dimanche/Lundi sur les périodes de S25 à S27 et de S29 à S33 - 2023.
- Travaux en 4 nuits par semaine, nuits de Lundi/Mardi, Mardi/Mercredi, Mercredi/Jeudi et Jeudi/Vendredi durant les semaines 31 à 32 - 2023.
- Travaux durant les nuits de Lundi/Mardi, Mercredi/Jeudi et Jeudi/Vendredi de la semaine 33 - 2023.
- Travaux durant les nuits de Samedi/Dimanche et de Dimanche/Lundi des semaines 37, 38 et 39 - 2023.

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier Ecluse de Quesnoy sur Deule

- ✓ Collaborateurs concernés : 3 Cadres / 2 ETAM / 2 compagnons
- ✓ Durée : 3 week-ends sur 3 semaines continues dans le cadre de 3 chômages (fermeture de la navigation) ponctuels d'écluse.
- ✓ Date de mise en place : entre le 19 aout et le 4 septembre 2023 soit 3 week-ends
- ✓ Horaires : 24h24h en 3 postes du samedi 16h au lundi 6h

Motif du recours : Travaux de dépose d'enrochements et de démolition d'une dalle béton sous eau dans le cadre de l'allongement de l'écluse. Intervention possible uniquement pendant les chômages programmés de l'écluse, c'est-à-dire :

- Samedi 19 aout 2023 – 16h au lundi 21 aout 2023 – 6h
- Samedi 26 aout 2023 – 16h au lundi 28 aout 2023 – 6h
- Samedi 2 septembre 2023 – 16h au lundi 4 septembre 2023 – 6h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier Aménagement Porte de Gesvres

- ✓ Collaborateurs concernés : 2 Cadres / 3 ETAM / 15 compagnons (8 compagnons la semaine du 12 juin)
- ✓ Motif du recours : Bétonnage du hourdis et des longrines du PS4Bis au dessus des voies de l'autoroute A11
- ✓ Date de mise en place : 12 juin 2023
- ✓ Durée : 4 nuits par semaine pendant 4 semaines
- ✓ Horaires : 21h-6h

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

- Chantier Aménagement Porte de Gesvres

- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM / 6 compagnons
- ✓ Motif du recours : Retard planning : Date de lancement de la charpente de l'ouvrage non modifiable car coupure d'autoroute
- ✓ Date de mise en place : 29/05/2023 (journée solidarité)
- ✓ Durée : 1 jour
- ✓ Horaires : 9h-17h30

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

Le comité social économique approuve cet aménagement d'horaires

5. Information sur les aménagements d'horaires connus et réalisés entre les deux réunions

- Chantier du Déblai 24
- ✓ Collaborateurs concernés : 1 Cadre / 1 ETAM
- ✓ Motif du recours : Respect du planning
- ✓ Date de mise en place : du 18/05/2023 au 19/05/2023
- ✓ Durée : 2 jours
- ✓ Horaires : 7h-17h le jour férié et le pont imposé

Rémunération prévue pour cet aménagement horaire : selon les accords en vigueur

2^{ème} Partie : LA VIE SANTE DE L'ENTREPRISE

1. Sécurité

Driss LAHMAMOUCI présente les résultats sécurité de Bouygues TP Régions France à fin avril.

Résultats Sécurité à fin avril 2023 pour Bouygues TP RF :

Taux de fréquence :	9,16	Objectif ≤ 4,5
TFG :	32,08	Objectif ≤ 25
Taux de gravité :	0,45	Objectif ≤ 0,90

2 AT avec arrêt
5 AT sans arrêt

Résultats sécurité à fin avril 2023 pour l'intérim :

Taux de fréquence :	14,81	Objectif ≤ 15
TFG :	14,81	Objectif ≤ 30
Taux de gravité :	0,12	

1 AT avec arrêt
0 AT sans arrêt

Driss indique que la prochaine commission santé sécurité et condition de travail se déroulera les 1 et 2 juin sur le chantier du Pont Flaubert à Rouen.

3^{ème} Partie : LA VIE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Question n°1 : Depuis plusieurs années, la gestion financière des médailles est compliquée pour plusieurs raisons:

- COVID19, décalage des voyages
- interlocuteurs multiples (Com BCN, Sociales BCN, Agence de voyage, RH TPRF)
- infos manquantes
- décalage dans le temps des paiements
- évolution des dossiers complexes (annulations par exemple).

Pouvons-nous transférer cette gestion financière au sein de la RH ? (CFTC)

Yvan HENAULT indique qu'il donne son accord pour que la DRH reprenne la gestion financière des médailles.

Question n°2 : La presse économique se fait échos ces dernières semaines de résultats financiers de BOUYGUES contradictoires : CA en forte hausse et marges en baisses au premier trimestre.

Pouvez-vous nous éclairer sur le sujet et peut-être nous rassurer sur les résultats à moyen terme ? (Notamment dans le contexte du lancement de BOUYGUES CONFIANCE12) (CFTC)

Yvan HENAULT indique que la communication financière d'une société cotée en bourse est encadrée par l'autorité des marchés financiers. Un communiqué de presse et des éléments financiers sont consultables sur le site internet de Bouygues.

Question n°3 : Pouvez-vous préciser les modalités d'attribution des primes compagnons ? Serait-il possible d'établir une note de cadrage pour les primes jalons, ainsi que pour les primes Leader Sécurité ? Ces primes sont-elles bien cumulables avec celles de fin d'année ? (CFTC)

Yvan HENAULT affirme qu'à ce stade, il n'y a pas de note de prévue. Il précise que l'enveloppe globale annuelle de primes reste constante, il n'y a donc pas de cumul.

Question n°4 : Une inquiétude s'installe au niveau des collaborateurs en terrassement du chantier de PLN, du personnel va être mis à disposition.

Une rumeur se propage par laquelle des collaborateurs se retrouveront peut-être "à la maison" en attente de chantier. Pouvez-vous nous informer sur ce sujet (CFTC)

Yvan HENAULT indique que la perte du marché DEME oblige à revoir notre plan de charge.

A ce titre, nous faisons passer le message à tous les chantiers qu'il faut absolument solliciter BLV pour utiliser le matériel de l'entreprise et qu'il faut faire des plannings de besoins suffisamment fiables à 3 ou 4 mois minimum.

En conclusion, nous sommes actuellement en train de compiler toutes les demandes de congés des collaborateurs pour organiser des rotations et ajuster les mobilités.

Question n°5 : En raison du Covid, les réunions CSE étaient toutes en visio.

En juillet 2022, nous nous étions mis en accord avec la direction pour reprendre les réunions en présentiel tous les 3 mois.

Pouvez-vous fixer sur le planning ces réunions CSE en présentiel ? (CFTC)

Yvan HENAULT indique que compte tenu des contraintes d'agenda, les réunions ne peuvent être fixées à l'avance.

La prochaine réunion présentielle se tiendra le 18 juillet 2023 à 10 H à Challenger.

Question n°6 : Les collaborateurs travaillent dans des domaines qui sollicitent fortement leur corps. Les maux de dos sont récurrents, les problèmes de cervicales et tout autre traumatisme lié au squelette sont présents dans chaque corps de métier de l'entreprise.

La mutuelle fait des remboursements à hauteur de 4 séances par an ?

Est-il possible de négocier avec la mutuelle pour augmenter le nombre de séances de médecine douce prise en charge dans l'année ? (CFTC)

Yvan HENAULT rappelle que les collaborateurs ont depuis l'année dernière la possibilité de souscrire à la surcomplémentaire santé.

Celle-ci accorde un remboursement de 20 euros en plus par séance.

Chiropraticien, diététicien, ostéopathe, podologue-pédicure, psychomotricien, acupuncture**, étioopathie**, hypnothérapie**, micro kiné**

30 € / séance, maxi 4 séances / an / bénéficiaire tous praticiens confondus

+ 20€ / séance, maxi 4 séances / an /bénéficiaire

Concernant la demande d'amélioration du régime, il indique qu'elle doit être portée devant le conseil de surveillance de la prévoyance (paritaire employeur/syndicat).

Il précise que toute prestation supplémentaire entraîne mécaniquement une hausse de la cotisation.

Question n°7 : Au vue de l'inflation et de l'augmentation du SMIC (6%), quelles sont les intentions et dispositions de BYTP RF pour que les collaborateurs ne perdent plus de pouvoir d'achat ? (CFTC)

Yvan HENAULT indique que la NAO pour 2023 prévoyait une enveloppe d'augmentation pour mars 2023.

Il était également prévu dans cet accord une clause de revoyure.

Les partenaires sociaux seront invités dans ce cadre à partager leurs revendications.

Question n°8 : Depuis le début 2023 WTW a prit la main pour le service client et à ce jour, la télétransmission, des cartes mutuelles sont parfois en absence totale chez les soignants ou pharmacies ? La direction peut-elle informer clairement sur le sujet car plusieurs collaborateurs se voient payer la part mutuelle parfois les factures sont élevées ? (FO)

Witiwi est le nouveau nom de Gras Savoye.

Les cartes mutuelles sont dématérialisées dans un souci environnemental. Vous avez possibilité d'envoyer par mail la carte mutuelle à la pharmacie en question ou de l'imprimer chez vous pour pouvoir la présenter à chaque passage.

WTW est simplement le changement de nom de gras savoye. Quel est le sujet ?

Question N°9 : les téléphones sur chantier : les collaborateurs sur chantier en production ne seraient-ils pas + concentrés dans leurs différentes tâches si ils laissaient leurs portables dans leur véhicule ? Sur Le chantier De LIVRON le chef a interdit les portables sur site pendant la

production. Notre entreprise peut-elle le faire ? (FO)

Yvan HENAULT indique qu'il est désormais prouvé que lorsque l'on téléphone notre concentration est altérée.

Dans ces conditions, il est interdit de téléphoner pendant l'acte de production. A ce titre, le règlement intérieur prévoit les dispositions suivantes :

« Chaque collaborateur doit son entière activité professionnelle à la société Bouygues Construction durant ses heures de travail »

PRESENTS :

MEMBRES ELUS : Hervé DUMAS/ Olivier MONFRAY / Elodie TERRENI/ Guillaume BRUGOT/ Antoine OUVRARD/ Camille ABRACHY/ Virginie LUCAS/ Christelle PETITPAS/ Frédéric MOGADJI/ Léo DAURIOS/ Vincent LEFEVBRE

SECRETARE DU CSE : Béatrice LECLERC

Représentant Syndical : David DUPONT

Béatrice LECLERC
La secrétaire du CSE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Beatrice Leclerc', with a stylized flourish at the end.